

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Procès-verbal de la séance du 14 AVRIL 2025

Nombre de membres en

exercice : 38

Secrétaire de séance :

Jean PLATEAUX

Séance du 14 AVRIL 2025

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la Salle de réunion de l'espace multiservices 2 voie André Rossi à Charly Sur Marne, sous la présidence de Madame Elisabeth CLOBOURSE - Présidente

BÉZU LE GUERY : LEFRANC Nicolas

CHARLY SUR MARNE : DIDIER Gérard - HOURDRY Francine - RIVAILLER Régis — ARNOULET Martine

CHÉZY SUR MARNE : BÉREAUX Jean-Claude — RIBOULOT Marie-Christine —

COUPRU : CLOBOURSE Elisabeth

CROUTTES SUR MARNE :

DOMPTIN :

ESSISES : TRÉHEL Christian - BERTSCHI Chantal

LA CHAPELLE SUR CHÉZY : LOISEAU Patricia

L'ÉPINE AUX BOIS :

LUCY LE BOCAGE : CAGNET Chantal

MARIGNY EN ORXOIS : MARCHAL Philippe

MONTFAUCON :

MONTREUIL AUX LIONS : DEVRON Olivier

NOGENT L'ARTAUD : GUILLON Jean-Paul — LE TALLEC Christelle - HENNEQUIN Sylviane

PAVANT : PITTON-TERRIEN Michel

ROMENY SUR MARNE : LLOANCY David

SAULCHERY : PITTANA Stéphane

VENDIÈRES :

VEUILLY LA POTERIE : REGARD Elisabeth

VIELS-MAISONS : MARY Brigitte

VILLIERS SAINT DENIS : PLATEAUX Jean

Représentés : PLANSON Patricia représentée par DIDIER Gérard - IDELOT Jérémy représenté par RIBOULOT Marie-Christine - FRÉCHARD Blandine représentée par DEVRON Olivier, DUCLOS Dominique représenté par GUILLON Jean-Paul, LEMOINE Alexandre représenté par MARY Brigitte, BOUCHÉ Sylvie représentée par PLATEAUX Jean

Excusés/Absents : GUYON Philippe, FOURRÉ-SANCHEZ Marie, ANDRIEU Marlène, ADAM Hubert, BIAUDÉ James, LUQUIN Emeric, VAN NIEL Benjamin, RICADA Thibaut, PIERRE Nathalie, DOUCET Jean-Marie, VAILLANT Jean-Michel, BELLANGER Damien, VALLON Jean-Pierre, GOBIN Régis, CECCALDI François, FOURNAGE Christian, CASSIDE Olivier, BOURGEOIS Pierre, GRATIOT Laetitia, VERLAGUET Christian, ROBIN Claude, BRUANT Audrey, ALBY Christian

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 24/03/2025
- Comptes de gestion 2024 : Budget principal SPED, Maintien à domicile, Service de soins, Portage de repas, SPAC et SPANC
- Comptes administratifs 2024 : Budget principal SPED, Maintien à domicile, Service de soins, Portage de repas, SPAC et SPANC
- Tarifs des camps ALSH été 2025
- Fixation des 4 taxes

- Affectation des résultats 2023 et 2024
- Budgets 2025 : Budget principal, SPED, Maintien à domicile, Service de soins, Portage de repas, SPAC et SPANC
- Règlement de crèche : mise à jour
- Création de postes
- Questions diverses

Avant de débiter le conseil, Madame Clobourse propose d'ajouter 1 délibération relative
- à la participation de la Communauté de Communes à l'étude de faisabilité d'implantation de cultures Bas Niveau d'Intrants (BNI) et de filières réalisées par l'USES A

Madame Clobourse demande si les élus valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour. L'ajout du point est validé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24/03/2025

Madame Clobourse propose d'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 24/03/2025 que tous les élus ont reçu.

Elle demande si les élus ont des remarques à formuler.

Le procès-verbal du 24/03/2025 est approuvé par les élus présents le jour du conseil précité.

COMPTES DE GESTION 2024 : BUDGET PRINCIPAL, SPED, MAINTIEN A DOMICILE, SERVICE DE SOINS, PORTAGE DE REPAS, SPAC ET SPANC - DE_2025_026

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins à domicile, du service de portage de repas à domicile et du SPANC de la Communauté de Communes de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins infirmiers à domicile, du service de portage de repas à domicile, du SPANC et du SPAC de la Communauté de Communes de l'exercice **2024**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2024**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires de ces budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

----) Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice **2024** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

TARIFS DES CAMPS ALSH ETE 2025 - DE_2025_028

Madame Riboulot, Vice-Présidente en charge des affaires sociales, rappelle que chaque année les conseillers communautaires doivent délibérer sur les camps ALSH été.

Elle présente les différents séjours qui se dérouleront du 07 au 30 juillet 2025.

Elle propose de les valider et de voter les tarifs des camps été de l'ALSH

----) **Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- **FIXE** le coût des séjours de l'accueil de loisirs pour l'été 2025 de la façon suivante :

DU	AU	AGE	NOMBRE DE		COUT		LIEUX	NBRE D'ENF	HEBERGEMENT	ACTIVITES
			JOURS	NUITS	NORMAL	QFCAF				
07-juil	11-juil	Ados	5	4	96 €	66 €	FOSSOY	12	TENTES	- Château de Condé en brie - Château de Fére en Tardenois - Château de Nesle - Château médiéval de Château-Thierry - Laser Game - Escape Game
15-juil	18-juil	9-11 ans	4	3	180 €	156 €	BERTAUCOURT	12	GÎTE	- Equitation (1h30/jour) - Château médiéval de Coucy
16-juil	18-juil	6-8 ans	3	2	62 €	44 €	LA FRETTE	12	TENTES	- Château médiéval de Coucy - Base Nautique - Toboggan Aquatique - Mini-Golf
21-juil	25-juil	9-11 ans	5	4	105 €	75 €	LA FRETTE	12	TENTES	- Château médiéval de Coucy - Base Nautique - Toboggan Aquatique - Mini-Golf - Canoë - Kayak
24-juil	25-juil	3-5 ANS	2	1	35 €	23 €	NOGENT L'ARTAUD	12	TENTES	- Planète récréé
28-juil	30-juil	6-8 ANS	3	2	90 €	72 €	PONT SUR SEINE (PROVINS)	12	TENTES	- Intercentre - Atelier costume Médiéval - Spectacle rapaces - Ferme pédagogique

- **MAINTIENT** le coût des absences non prévues validées par délibération du 23/10/2018 à savoir

⇒ tarif forfaitaire de la présence de l'enfant

FIXATION DES 4 TAXES - DE_2025_029

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances informe les conseillers communautaires que la commission des finances qui s'est réunie le 14 mars 2025, propose de ne pas augmenter les 4 taxes pour 2025.

----) **Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour**

Après en avoir délibéré et voté, le conseil communautaire

- **FIXE** le taux des 4 taxes de la façon suivante pour l'année 2025 :

- Taxe d'habitation hors résidences principales et locaux vacants : 4.71 %

- Taxes foncières bâties : 5.15 %

- Taxes foncières non bâties : 7.09 %

- Taux de cotisation foncière des entreprises : 4.62 %

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 ET 2024 - DE_2025_030

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances rappelle aux conseillers communautaires que la

comptabilité publique demande d'affecter les résultats lorsqu'il y a un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement afin de combler une partie ou la totalité du déficit d'investissement ou lorsqu'il y a un déficit d'investissement du fait d'un reste de déficit lié aux restes à réaliser.

Concernant le budget du Maintien à domicile, service sous tutelle du conseil départemental et dépendant d'une tarification, il est nécessaire de valider le résultat proposé par le conseil départemental et d'appliquer l'affectation qui est préconisée par ce dernier. Il est précisé que le résultat est toujours celui de l'année N-2 car ce service est géré sous la nomenclature M22.

Le conseil communautaire

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement pour les budgets Principal, SPED, service de maintien à domicile, portage de repas, SPAC et SPANC.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET PRINCIPAL la totalité de l'excédent 2024 à savoir 403 287.60 € en excédent de fonctionnement (compte 002) au budget 2025.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET SPED le déficit de fonctionnement 2024 d'un montant de 347 143.46 € en déficit antérieur reporté (compte 002) au budget 2025.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE la totalité de l'excédent 2024 à savoir 60 538.23€ en excédent de fonctionnement (compte 002) au budget 2025.

Concernant l'affectation du SPAC, Madame Arnoulet fait savoir qu'avec la reprise de la compétence assainissement, des montants de reprise avaient été portés sur le compte de gestion 2023 mais dont la Communauté de Communes n'avait pas obtenu tous les éléments nécessaires pour qu'ils soient intégrés dans le compte administratif 2023.

Tous les éléments étant connus, l'affectation 2024 intègre également les résultats 2023 qui étaient un excédent de 626 248.30 € en investissement et 1 155 085.56 € en fonctionnement.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET SPAC la totalité de l'excédent 2024 d'un montant de 819 558.97 en excédent antérieur reporté (compte 002) au budget 2025.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET SPANC le déficit de fonctionnement 2024 d'un montant de 6 806.23 € en déficit antérieur reporté (compte 002) au budget 2025.

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 pour le budget annexe du MAD 2025,

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET ANNEXE DU MAD 2025 le déficit de fonctionnement 2023 d'un montant de 25 773.04 € additionné à la reprise en réserve de compensation des déficits d'un montant de 10 368.04 € soit un déficit total de 15 405.00 € au compte 002

----) **Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour**

BUDGETS 2025 : BUDGET PRINCIPAL, SPED, MAINTIEN A DOMICILE, SERVICE DE SOINS, PORTAGE DE REPAS, SPAC ET SPANC - DE_2025_031

Madame Arnoulet propose aux conseillers communautaires de voter les budgets suivants : budget principal, SPED, maintien à domicile, service de soins à domicile, portage de repas, SPAC et SPANC.

Elle précise que la commission des finances s'est réunie le 14 mars 2025 afin de les étudier.

----) **Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- ENTERINE les budgets primitifs 2025 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

Budget principal

- * Section de fonctionnement 4 515 974.00 €
- * Section d'investissement 862 925.00 €

Budget annexe du SPED

- * Section de fonctionnement 2 944 401.00 €
- * Section d'investissement 340 624.00 €

Budget annexe du maintien à domicile

- * Section de fonctionnement 1 441 584.00 €
- * Section d'investissement 17 297.83 €

Budget annexe du soin à domicile

- * Section de fonctionnement 700 113.00 €
- * Section d'investissement 20 825.10 €

Budget annexe du portage de repas à domicile

- * Section de fonctionnement 182 255.00 €
- * Section d'investissement 34 191.58 €

Budget annexe du SPAC

- * Section de fonctionnement 1 349 559.00 €
- * Section d'investissement 3 008 895.00 €

Budget annexe du SPANC

- * Section de fonctionnement 59 107.00 €
- * Section d'investissement 22 847.30 €

REGLEMENT DE CRECHE : MISE A JOUR - DE_2025_032

Madame Riboulot propose de modifier le règlement de fonctionnement des crèches suite à la modification de l'organisation des crèches (nombre de places 16-24 au lieu de 20-20)

----) Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de valider le nouveau règlement des crèches modifié annexé à la présente délibération.
Il prendra effet à compter du 15 avril 2025.

CREATION DE POSTES - DE_2025_033

Monsieur Devron, Vice-Président en charge du personnel informe les conseillers communautaires qu'il est nécessaire de créer des postes saisonniers et un poste d'auxiliaire de soins.

Il propose de créer

- 3 postes saisonniers d'adjoint d'animation à 35 heures 00 hebdomadaires, rémunérés à l'échelon 1
- 3 postes saisonniers d'adjoint d'animation à 17 heures 50 hebdomadaires, rémunérés à l'échelon 1
- 3 postes saisonniers d'adjoint d'animation à 10 heures 00 hebdomadaires, rémunérés à l'échelon 1
- 1 poste contractuel d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe, échelon 1, à 35 heures hebdomadaires selon l'article L332-14

----) Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de créer

- 3 postes saisonniers d'adjoint d'animation à 35 heures 00 hebdomadaires, rémunérés à l'échelon 1
- 3 postes saisonniers d'adjoint d'animation à 17 heures 50 hebdomadaires, rémunérés à l'échelon 1
- 3 postes saisonniers d'adjoint d'animation à 10 heures 00 hebdomadaires, rémunérés à l'échelon 1
- 1 poste contractuel d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe, échelon 1, à 35 heures hebdomadaires selon l'article L332-14

- AUTORISE la Présidente à signer tous les documents relatifs à ces créations de postes

PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ETUDE DE FAISABILITE D'IMPLANTATION DE CULTURES BAS NIVEAU D'INTRANTS (BNI) ET DE FILIERES REALISEE PAR L'USESA - DE_2025_034

Monsieur Marchal, Vice-Président en charge en charge de l'eau et l'assainissement informe les conseillers communautaires que dans le cadre de la protection des captages d'eau potable qu'elle exploite, l'USESA va mener une étude de faisabilité de l'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants et de filières. Son souhait est d'étendre l'étude à un territoire suffisant pour mener à bien l'implantation potentielle de filières pérennes.

Une seule collectivité pouvant déposer une demande de subvention auprès de l'AESN d'un taux de 80%, l'USESA se propose d'être maître d'ouvrage pour l'ensemble du territoire et de ne pas demander de participation financière aux collectivités partenaires.

Vu la loi sur l'eau n°92-3 du 03 janvier 1992,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L210-1 et suivants

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Vu le courrier de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) du 01 mars 2025

Considérant la nécessité de prévenir les pollutions diffuses au droit des captages d'eau potable en mettant en œuvre des plans d'actions

Considérant que l'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants et leurs filières est inscrite dans le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Considérant que l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne a inscrit dans son plan d'actions pour la préservation de la ressource en eau, la réalisation d'une étude de faisabilité de l'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants et leurs filières

Considérant que cette étude de faisabilité ne consiste pas en la mise en place de filières

Considérant la nécessité d'élargir le territoire d'études afin de permettre l'implantation possible de filières ultérieurement

Considérant que l'USESA sera le maître d'ouvrage de ce dossier, financera cette opération et se chargera de la demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

----) Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour

Après avoir entendu l'exposé, et après avoir délibéré, le Conseil communautaire

- DECIDE de participer à l'étude et de faire partie du comité de pilotage
- S'ENGAGE à fournir au prestataire retenu tous les éléments demandés, de participer aux réunions et d'apporter sa contribution technique à la réalisation de l'étude

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 : BUDGET PRINCIPAL, SPED, MAINTIEN A DOMICILE, SERVICE DE SOINS, PORTAGE DE REPAS, SPAC ET SPANC (DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE DE_2025_027) - DE_2025_035

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances, présente les comptes administratifs 2024.

La Présidente sort pour le vote des comptes administratifs.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins à domicile, du service de portage de repas à domicile du SPAC et du SPANC de la Communauté de Communes ; le conseil communautaire,

1 ° lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif principal						
Résultats reportés			351 769.66		351 769.66	0.00
Opérations de l'exercice	3 773 652.90	4 176 940.50	1 357 555.31	1 735 958.93	5 131 208.21	5 912 899.43
TOTAUX	3 773 652.90	4 176 940.50	1 709 324.97	1 735 958.93	5 482 977.87	5 912 899.43
Résultats de clôture		403 287.60		26 633.96	0.00	429 921.56
Restes à réaliser			244 519.00	317 361.53	244 519.00	317 361.53
TOTAUX CUMULES	0.00	403 287.60	244 519.00	343 995.49	244 519.00	747 283.09
RESULTATS DEFINITIFS		403 287.60		99 476.49		502 764.09

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif SPED						
Résultats reportés	26 405.56			34 434.94	26 405.56	34 434.94
Opérations de l'exercice	2 324 694.48	2 003 956.58	205 592.03	153 505.15	2 530 286.51	2 157 461.73
TOTAUX	2 351 100.04	2 003 956.58	205 592.03	187 940.09	2 556 692.07	2 191 896.67
Résultats de clôture	347 143.46		17 651.94		364 795.40	0.00
Restes à réaliser			194 127.00	109 446.00	194 127.00	109 446.00
TOTAUX CUMULES	347 143.46	0.00	211 778.94	109 446.00	558 922.40	109 446.00
RESULTATS DEFINITIFS	347 143.46	0.00	102 332.94		449 476.40	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<u>Compte administratif service de soins</u>						
Résultats reportés		73 723.51		19 764.71	0.00	93 488.22
Opérations de l'exercice	718 397.99	628 020.05		915.39	718 397.99	628 935.44
TOTAUX	718 397.99	701 743.56	0.00	20 680.10	718 397.99	722 423.66
Résultats de clôture	16 654.43			20 680.10	16 654.43	20 680.10
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	16 654.43	0.00	0.00	20 680.10		4 025.67

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<u>Compte administratif maintien à domicile</u>						
Résultats reportés				5 155.73	0.00	5 155.73
Opérations de l'exercice	1 453 340.15	1 337 792.76		7 056.10	1 453 340.15	1 344 848.86
TOTAUX	1 453 340.15	1 337 792.76		12 211.83	1 453 340.15	1 350 004.59
Résultats de clôture	115 547.39			12 211.83	115 547.39	12 211.83
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	115 547.39	0.00	0.00	12 211.83	103 335.56	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<u>Compte administratif portage de repas</u>						
Résultats reportés		60 475.02		28 303.58		88 778.60
Opérations de l'exercice	137 009.79	137 073.00	0.00			137 073.00
TOTAUX	137 009.79	197 548.02	0.00	28 303.58	0.00	225 851.60
Résultats de clôture		60 538.23		28 303.58	0	88 841.81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	60 538.23	0.00	28 303.58	0.00	88 841.81
RESULTATS DEFINITIFS		60 538.23		28 303.58		88 841.81

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif SPAC						
Résultats reportés		1 155 085.56		626 248.30	0.00	1 781 333.86
Opérations de l'exercice	1 101 418.23	765 891.64	486 376.79	2 044 296.42	1 587 795.02	2 810 188.06
TOTAUX	1 101 418.23	1 920 977.20	486 376.79	2 670 544.72	1 587 795.02	4 591 521.92
Résultats de clôture		819 558.97		2 184 167.93	0.00	3 003 726.90
Restes à réaliser			344 644.42	355 605.03	344 644.42	355 605.03
TOTAUX CUMULES	0.00	819 558.97	344 644.42	2 539 772.96	344 644.42	3 359 331.93
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	819 558.97		2 195 128.54		3 014 687.51

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif SPANC						
Résultats reportés	13 830.92		72 061.70		85 892.62	0.00
Opérations de l'exercice	26 571.31	33 596.00	21 365.00	116 274.00	47 936.31	149 870.00
TOTAUX	40 402.23	33 596.00	93 426.70	116 274.00	133 828.93	149 870.00
Résultats de clôture	6 806.23			22 847.30	6 806.23	22 847.30
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 806.23	0.00	0.00	22 847.30		16 041.07
RESULTATS DEFINITIFS	6 806.23	0.00		22 847.30		16 041.07

2 ° constate aussi bien pour les comptabilités des budgets annexes précités, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs.

----) Délibération adoptée à l'unanimité : 28 voix pour

Après avoir délibéré sur les comptes administratifs 2024, la Vice-Présidente annonce les résultats :

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins à domicile, du service de portage de repas à domicile, du SPAC et du SPANC de la Communauté de Communes sont adoptés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pitton-Terrien fait savoir que, les eaux sales seront dirigées vers la STEP de Charly la semaine prochaine. Cela fait 6 ans que le projet avait débuté.

Monsieur Pitton-Terrien demande, s'il faudrait une station avec le nombre de nouveaux logements à Nogent L'Artaud.

(Le Grand Clos 75 logements et le Champ d'Ailly 56 logements).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

PLATEAUX Jean
Le secrétaire de séance



CLOBOURSE Élisabeth
La Présidente de séance

